



Lyon, le 25 juillet 2022

**Décision n°2022-118 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant**

**La directrice régionale**

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS Esquirol au nom des intéressé(e)s en date du 22 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

**DECIDE**

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	ACHOUI	Safa
Monsieur	ATTAOUA	Belqassim-Amin
Madame	AVALLET	Laëtitia
Madame	BENNOUI	Linda
Monsieur	BERTHOLET	Loïc
Madame	BRAHMI	Assia
Madame	BRICE LEROY	Charlotte
Madame	BRUN	Jennifer
Madame	ENONA MBOUL	Beatrice, Merveille
Madame	ERISSY	Chantal, Marie, Natacha
Madame	FALL	Asia
Madame	FERRAROLI	Ema
Madame	NGUIFFO KAPCHE	George, Mireille
Madame	OULED EL GHARBIA	Sirine

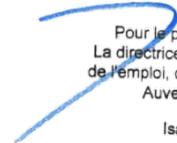


**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi  
du travail et des solidarités**

Madame	PETIT-JEAN	Céline
Madame	RAYNAUD	Christèle
Madame	SILÉBER	Danielly

  
Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités,  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Isabelle NOTTER